

# COMPTE-RENDU DE LA VISITE DE PROXIMITÉ du 25 avril 2025



**Chantal EYMÉOUD, Maire d'Embrun remercie les habitants des quartiers qui sont venus à la rencontre des élus**

*Vous avez des propositions pour votre quartier ou la commune d'Embrun ?*

*Ecrivez à : Madame le Maire - Hôtel de Ville - BP 97  
05208 Embrun Cedex*

## QUARTIERS LA CHAUSSIERE ET PARADIS

**REQUETES ET SUGGESTIONS DES RIVERAINS PRESENTS  
REPONSES DU MAIRE ET DE SON EQUIPE MUNICIPALE**

### QUARTIER LA CHAUSSIERE

Les riverains de la rue Chante Perdrix indiquent que l'éclairage public est totalement absent depuis plusieurs semaines voire mois (Impasse de la Ratelle / rue de Bois Vézin).

Les travaux en cours ne sont pas de la responsabilité de la ville. L'entreprise INEO qui intervient pour le SyEP s'est trompée dans la commande de matériel. Les mâts doivent être livrés dans 2 semaines. Ensuite les anciennes lanternes seront mises en place dans l'attente de la réception des neuves.

La sortie de la copropriété Eden Roc rue Przybylski est dangereuse du fait des voitures qui roulent trop vite.

La création de plateaux traversants a été mise en suspend et remplacée par 2 dispositifs de type « écluses » suite à une concertation sur site avec le Département qui a préconisé cet aménagement.

Au regard de l'insatisfaction des riverains les 2 plateaux traversants seront mis en place courant de l'automne.

L'Air du temps fait toujours l'objet de problème de stationnement sur la voie.

La ville fera intervenir plus souvent la police municipale.

Des flaques sont toujours présentes sur la rue Przybylski. Rien n'est fait malgré la remontée de plainte chaque année.

Le revêtement de cette voie de circulation dépend du Département auprès duquel la ville à systématiquement fait remonter la demande.

Les travaux auraient déjà dû avoir lieu. Suite à une nouvelle relance ces derniers devraient être effectifs avant la fin du mois de mai.

Est-il possible de numéroté les places de stationnement du plan d'eau.

Cela sera fait pour cet été, c'est déjà prévu.

Depuis les travaux de reprise de l'avenue Charles de Gaulle le trottoir longeant Cœur de vie est très dangereux. Est-il possible de mettre en place des barrières.

Bien évidemment le projet prévoit la mise en place de barrières le long de cœur de vie, ainsi que des potelets devant l'ancienne station essence pour protéger les piétons et interdire le stationnement des véhicules.

Leur mise en place est prévue très prochainement, la situation n'est donc que temporaire le temps que l'entreprise puisse intervenir.

Est-il possible de mettre des poubelles le long de l'avenue Charles de Gaulle.

Des poubelles de tri « molok jaune » semi enterrées existent déjà sur le trottoir sud. Il n'est pas prévu d'en ajouter.

Les bacs à biodéchets présents rue de Bois Vézin ne sont pas très agréables du fait des nombreux moucheron.

Pour réduire la présence de moucheron, il est important d'ajouter des copeaux au fur et à mesure, cela réduit leur présence.

Les tambours des points d'apport des poubelles sont souvent bloqués le week-end du fait des personnes qui utilisent des sacs trop gros.

Dans ce cas il faut appeler le numéro du SMICTOM présent sur l'étiquette du conteneur. Un agent se déplacera pour corriger la situation et ce même le week-end.

N'a-t-il jamais été réfléchi à la création d'un axe secondaire entre la route de Briançon et Bois Vézin, cela permettrait d'avoir un autre itinéraire en cas de travaux sur l'avenue Charles de Gaulle.

Les contraintes topographiques et géologiques sont nombreuses pour créer ce type de voie de circulation et surtout pour utilisation occasionnelle qui ne justifierait pas l'investissement. Cette solution apparaît d'autant plus compliquée avec la construction des logements des 4 saisons.

Prévoyez-vous de réduire la vitesse jusqu'à Pontfrache.

Oui, les travaux permettront par le biais des plateaux traversant et de la réduction de la largeur de voie de passer la vitesse à 30 km/h sur le trottoir concerné.

Les Hespérides : un véhicule ventouse est présent depuis longtemps.

Le parking est privé aussi son évacuation relève du syndic. Néanmoins nous allons voir avec la PM s'il est possible d'intervenir.

Est-il possible de passer l'extinction nocturne entre 23h et 6h.

Oui la modification sera faite.

Pourriez-vous nous indiquer quand sont prévus les travaux de création d'un rond-point pour l'accès au plan d'eau.

La commune est en contact avec le département depuis octobre 2023 pour qu'il lance une étude et envisage l'aménagement. Ce sera fait. Le montant des dépenses sera à 2/3 à la charge du Département et 1/3 de la commune

Merci pour la navette nous notons de réelles améliorations du service.

Les trottoirs sont utilisés par les cyclistes et les trottinettes ce qui représente un danger pour les piétons.

Nous avons conscience de ces éléments mais nous ne pouvons être derrière chaque usager. Nous communiquerons sur ces pratiques pouvant être à l'origine d'accidents.

Madame le maire profite de la réunion pour rappeler son intention de classer au prochain PLU comme inconstructible la totalité du jardin de la Chaussière.

Un habitant propose de mettre en impasse la rue du Champ de Mars pour que les piétons s'y sentent plus en sécurité.

De nombreux stationnements existent dans cette rue. Il est difficile de la couper de toute circulation et cela ne semble pas justifié. Cette proposition ne sera pas suivie d'une action allant dans ce sens.

# QUARTIER PARADIS

Le sujet des conteneurs Ordures Ménagères et Tri est discuté collectivement avec l'ensemble des habitants présents.

Avec avoir exposé l'ensemble des démarches entreprises par la commune (sondages, déplacement, ...) et après avoir entendu les différents avis de chacun il est décidé que le SMICTOM augmentera le nombre de rotation pour voir dans le courant de l'automne si la situation est acceptable notamment vis-à-vis des nuisances olfactives.

Par ailleurs la commune s'engage à créer un « claustra » pour isoler un peu la maison de Mme Court avec les conteneurs.

Les habitants remercient d'avoir arrangé le muret du pont qui se dégradait et d'avoir eu la bonne idée de mettre en place une balise qui identifie le bord de l'ouvrage.

L'accès qui est dangereux, surtout pour la sortie des véhicules.

La ville va étudier la possibilité d'améliorer la sortie du lotissement et va faire chiffrer les travaux à réaliser.

Les riverains souhaitent que la navette puisse passer par le quartier.

Un sondage sera lancé pour vérifier l'intérêt et vérifier si économiquement cela est possible.

Le marquage de la route départementale ne convient pas pour les cyclistes.

Le marquage de cette route est de la compétence du département ; néanmoins le foncier disponible ne permet pas de marquer une bande cyclable convenable.

La commune travaille de concert avec le Département sur ces sujets.

Les trous de la route de l'Estang sous toujours aussi nombreux et la structure même de la chaussée serait à reprendre.

La reprise complète de cette voie représente une somme importante. Les Trous seront rebouchés en enrobé tiède en débordant plus largement les trous actuels.

Quand les enrobés de la route Przybylski seront-ils repris ? et quand le pont Neuf sera-t-il refait ?

Ces sujets sont de la compétence du département :

- Pour la route Przybylski les 2 projets immobiliers (Bouygues rue de Bois Vézin et sur l'ancien site ENEDIS) vont impacter la chaussée. De ce fait une intervention sera entreprise une fois les programmes livrés.
- Pour le pont Neuf, les études sont en cours. Les travaux devraient débuter 2<sup>ème</sup> semestre 2026. Le projet prévoit la création d'une double voie, d'une circulation piétonne et d'une piste cyclable.

Madame le maire précise que la ville réalisera à l'automne 2 plateaux traversants au carrefour Chante Perdrix et devant l'Air du Temps pour réduire la vitesse.

Une habitante se plaint du bruit généré par la déviation de la route nationale. Est-il possible de construire un mur anti-bruit ?

La nationale est de la compétence de la DIRMED. Une demande leur a été adressée pour que des mesures de bruit soient réalisées et vérifier si un mur peut être envisagé selon la réglementation en vigueur.

*Madame le Maire et ses équipes remercient les habitants pour leur présence.*